



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté,
de la Légalité et de l'Environnement**

**Bureau des Installations et Travaux
Réglementés pour la Protection des Milieux**

Marseille, le

17 MAI 2021

☎ : 04.84.35.42.64

**ARRÊTÉ n° 2020-307-ABR
portant abrogation de la décision n° 2020-307- SANC/CONS du 30 mars 2021
engageant une procédure de consignation à l'encontre de la société GROUPE CHAILAN
dans le cadre de la cessation des installations de stockage et transit de déchets non dangereux
non inertes sises avenue des Pâquerettes à Marseille-13013**

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-307-MED en date du 28 septembre 2020 mettant en demeure la société Groupe Chailan de régulariser sa situation ou de cesser son activité avant le 29 décembre 2020 ;

Vu l'arrêté n° 2020-307- SANC/CONS du 30 mars 2021 engageant une procédure de consignation à l'encontre de la société GROUPE CHAILAN ;

Vu le rapport de l'inspection de l'environnement en charge des installations classées en date du 4 mai 2021 ;

Considérant que la mise en conformité des installations de la société Groupe Chailan, sises Avenue des Pâquerettes, vis-à-vis de l'arrêté de mise en demeure n°2020-307-MED du 28 septembre 2020 a été effectuée le 27 avril 2021, par l'évacuation des déchets, la remise en état du terrain, et par la transmission de justificatifs attestant des filières retenues pour l'évacuation des déchets ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches du Rhône ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

L'arrêté n° 2020-307-SANC/CONS du 30 mars 2021 engageant une procédure de consignation à l'encontre de la société Groupe Chailan, exploitant une installation de transit, tri, regroupement de déchets non dangereux non inertes sise avenue des Pâquerettes à Marseille-13013 est abrogé.

ARTICLE 2

- La Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,
- Le Maire de la commune de Marseille,
- La Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Bouches-du-Rhône,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Marseille, le

17 MAI 2021

**Pour le Préfet
La Secrétaire Générale**

Juliette TRIGNAT